



ORANGE, le 24 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE**DIRECTION de l'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE –****Gestion Domaine Public****PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES****RUE DES CARMES –
RUE DU PONT NEUF -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réfection totale de la façade,
Rue des Carmes au droit du n° 8, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite,
pour les besoins du chantier et l'installation d'un échafaudage.

Rue du Pont Neuf – dans le tronçon compris entre le Boulevard E. Daladier et la Rue du
Parlement : la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite, les matinées du 29 Avril
2019 et du 14 Mai 2019 (livraison et démantèlement de l'échafaudage).

Les déviations et la signalisation seront mises en place par l'entrepreneur.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Avril 2019 et seront valables jusqu'à
la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 16 jours (jusqu'au mardi 14 Mai 2019), sous
l'entière responsabilité de la SAS INDIGO BATIMENT de MORIERES LES AVIGNON.